Département fédérale de l'intérieur DFI

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Domaine Assurance-invalidité

21 décembre 2009

## Lettre-circulaire n° 289

## Annulation des lettres-circulaires n° 237 du 11 mai 2006 et n° 241 du 22 août 2006

Les lettres-circulaires n° 237 du 11 mai 2006 et n° 241 du 22 août 2006 sont annulées. La réglementation sera intégrée à la version adaptée de la CPAI qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.